



**Sainte
Colombe**

**Vienne
Condrieu**
Agglomération

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINTE COLOMBE (69)

A partir du 18 février 2025 à 08h30 jusqu'au 21 mars 2025 à 17h00, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sainte Colombe.

Le projet de modification du PLU a pour objet d'améliorer la prise en compte du volet commerce du Scot des Rives du Rhône, d'adapter les OAP du Verdier et de Trenel, de modifier des règles de stationnement en zone Ue et la liste des éléments remarquables protégés ainsi que d'autres modifications mineures.

Par décision du 19 décembre 2024, le tribunal administratif de Lyon a désigné Monsieur Jean Paul CHEVALIER en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alexandre MASSARDIER comme suppléant.

Modalités d'information et de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- **au siège de l'enquête en mairie de Sainte Colombe**, 188 place du général de Gaulle 69560 Sainte Colombe, le lundi, mercredi, vendredi de 08h30 à 12h et de 13h à 17h00, le mardi, jeudi de 08h30 à 12h
- **ou à Vienne Condrieu Agglomération**, service Planification, bâtiment Antares, 30 avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique situé en mairie de Sainte Colombe et au siège de Vienne Condrieu Agglomération. Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune de Sainte Colombe : <https://www.ste-colombe.fr> (rubrique habitat et urbanisme) et de l'Agglomération : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr> (rubrique vivre et se déplacer – Urbanisme et aménagement)

Les informations environnementales et l'avis de l'Autorité Environnementale se rapportant aux objets de l'enquête se trouvent dans le dossier d'enquête. Le projet de modification n°2 du PLU n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Pendant toute la durée de l'enquête, et uniquement, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Sainte Colombe et au siège de Vienne Condrieu Agglomération ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@ste-colombe.fr
- par correspondance, adressée à **Monsieur le Commissaire Enquêteur**, Mairie de Sainte Colombe 188 place du général de Gaulle 69560 Sainte Colombe

Les observations seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête en mairie, dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, 188 place du Général de Gaulle 69560 Sainte Colombe, pour recevoir ses observations écrites et orales lors de ses permanences :

Mardi 18 février 2025	de 08h30 à 11h00
Judi 27 février 2025	de 09h30 à 12h00
Mercredi 5 mars 2025	de 14h30 à 17h00
Vendredi 21 mars 2025	de 14h30 à 17h00

Clôture de l'enquête :

Au terme de l'enquête, le projet de modification de PLU, éventuellement amendé, sera proposé au vote du Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération pour approbation. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Sainte Colombe et à Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que sur les sites internet : <https://www.ste-colombe.fr> et <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Toute information relative au projet de modification du PLU pourra être demandée au service urbanisme de la mairie de Sainte Colombe au 04 37 02 23 13